

SÉANCE N° 2 du 23 MARS 2023

N° d'ordre	Objet	Date	N°	Nbre annexe
1	Rapport annuel d'activité de la CCQB au titre de l'année 2021	23/03/2023	2023/06	0
2	Vote des Comptes de Gestion 2022 pour les trois budgets	23/03/2023	2023/07	3
3	Vote Compte Administratif du budget de la Commune 2022	23/03/2023	2023/08	1
4	Vote Compte Administratif du budget Eau 2022	23/03/2023	2023/09	1
5	Vote Compte Administratif du budget Assainissement 2022	23/03/2023	2023/10	1
6	Affectation du Résultat 2022 - Budget Commune	23/03/2023	2023/11	0
7	Affectation du Résultat 2022 - Budget Eau	23/03/2023	2023/12	0
8	Affectation du Résultat 2022 - Budget Assainissement	23/03/2023	2023/13	0
9	Adhésion à l'association Fondation du Patrimoine	23/03/2023	2023/14	0
10	Vote des taxes directes locales 2023	23/03/2023	2023/15	1
11	Don de l'association "Loisirs et Festivités" pour l'achat d'un lave-vaisselle	23/03/2023	2023/16	0
12	Solidarité avec les populations turques et syriennes	23/03/2023	2023/17	1
13	Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget	23/03/2023	2023/18	0
14	Extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune	23/03/2023	2023/19	0
15	Annule et remplace la délibération 2023/03 : Création d'un poste de secrétaire de mairie du 19 janvier 2023	23/03/2023	2023/20	0

ÉLUS

ANDRIES Corinne	
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie	
ESCAPOULADE Alain (<i>pouvoir à CONSTANT Jean-Michel</i>)	P
FAVORY Francine	
FOUCHER Jocelyne	
LAUMAILLÉ Fabrice	
MALGOUYARD Anne-Marie	
THIEBEAU Olivier	
TRINEL Alexandre	

2023/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : **Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au titre de l'année 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le rapport d'activité 2021 de la CCQB a été mis à disposition en mairie afin d'être consulté en vue de sa validation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint-Cirq-Souillaguet, à l'unanimité, prend acte et valide le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au titre de l'année 2021.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : **Vote des comptes de gestion 2022 pour les trois budgets**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter, les trois budgets primitifs Commune, Eau, Assainissement, de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame PETIT Maryse, comptable de la commune, et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par Madame PETIT, le comptable de la commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



Extrait du Compte de Gestion – Budget Commune 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

23000 - COMMUNE DE ST CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	186 092,14	162 848,15	348 940,29
Titres de recette émis (b)	70 474,54	120 734,03	191 208,57
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	70 474,54	120 734,03	191 208,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	186 092,14	162 848,15	348 940,29
Mandats émis (f)	93 608,39	114 212,40	207 820,79
Annulations de mandats (g)	17 942,95	46,01	17 988,96
Depenses nettes (h = f - g)	75 665,44	114 166,39	189 831,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 567,64	1 376,74
(h - d) Déficit	5 190,90		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23000 - COMMUNE DE ST CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal	17 902,86				12 711,96
Investissement	58 269,52	5 079,14	-5 190,90		59 758,02
Fonctionnement	76 172,38	5 079,14	1 376,74		72 469,98
II - Budgets des services à caractère administratif					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
23200-EAU-SAINT CIRQ SOUILLAGUET					
Investissement	4 506,50		-5 138,94		-632,44
Fonctionnement	16 738,94		6 768,06		23 507,00
Sous-Total	21 245,44		1 629,12		22 874,56
23300-ASST-SAINT CIRQ SOUILLAGUET					
Investissement	4 758,28		639,57		5 397,85

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	15 886,13		127,83		16 013,96
Sous-Total	20 644,41		767,40		21 411,81
TOTAL III	41 889,85		2 396,52		44 286,37
TOTAL I + II + III	118 062,23	5 079,14	3 773,26		116 756,35

Extrait du Compte de Gestion – Budget EAU 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

23200 - EAU-SAINT CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 095,44	35 186,94	59 282,38
Titres de recette émis (b)	3 424,00	22 811,02	26 235,02
Réductions de titres (c)		547,92	547,92
Recettes nettes (d = b - c)	3 424,00	22 263,10	25 687,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 095,44	35 186,94	59 282,38
Mandats émis (f)	11 454,94	15 622,80	27 077,74
Annulations de mandats (g)	2 892,00	127,76	3 019,76
Depenses nettes (h = f - g)	8 562,94	15 495,04	24 057,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 138,94	6 768,06	1 629,12
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23200 - EAU-SAINT CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU-SAINT CIRQ SOUILLAGUET					
Investissement	4 506,50		-5 138,94		-632,44
Fonctionnement	16 738,94		6 768,06		23 507,00
Sub-Total	21 245,44		1 629,12		22 874,56
TOTAL III	21 245,44		1 629,12		22 874,56
TOTAL I + II + III	21 245,44		1 629,12		22 874,56

Extrait du Compte de Gestion – Budget ASSAINISSEMENT 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

23300 - ASST-SAINT CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 409,60	17 451,32	38 860,92
Titres de recette émis (b)	1 213,00	1 788,88	3 001,88
Réductions de titres (c)		224,00	224,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 213,00	1 564,88	2 777,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 409,60	17 451,32	38 860,92
Mandats émis (f)	573,43	1 437,05	2 010,48
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	573,43	1 437,05	2 010,48
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	639,57	127,83	767,40
(h - d) déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23300 - ASST-SAINT CIRQ SOUILLAGUET

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST-SAINT CIRQ SOUILLAGUET	4 758,28		639,57		5 397,85
Investissement	15 886,13		127,83		16 013,96
Fonctionnement	20 644,41		767,40		21 411,81
sous-Total	20 644,41		767,40		21 411,81
TOTAL III	20 644,41		767,40		21 411,81
TOTAL I + II + III	20 644,41		767,40		21 411,81

2023/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Administratif du budget de la Commune 2022

Monsieur Le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote du Compte Administratif.

Le Conseil municipal élit Madame MALGOUARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2022 – Budget Commune qui peut être résumé ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (001 – 002)	0.00	17 902.86	0.00	53 190.38	0.00	71 093.24
Opérations de l'exercice (réalisation exercice)	75 665.44	70 474.54	114 166.39	120 734.03	189 831.83	191 208.57
TOTAUX	75 665.44	88 377.40	114 166.39	173 924.41	189 831.83	262 301.81
Résultats de clôture	0.00	12 711.96	0.00	59 758.02	0.00	72 469.98
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES (= Totaux + RAR)	75 665.44	88 377.40	114 166.39	173 924.41	189 831.83	262 301.81
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	12 711.96	0.00	59 758.02	0.00	72 469.98

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Compte Administratif 2022 – Budget commune et de voter et d'arrêter les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES




La Présidente



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 114 166.39	G 120 734.03	Solde exécution 6567,64 - 5130,90
	Section d'investissement	B 75 665.44	H 70 474.54	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 53 190.38	I 53 190.38	
	Report en section d'investissement (001)	D 17 902.86	J 17 902.86	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 189 831.83	= G+H+I+J 262 301.81	+ 72 469,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 114 166.39	= G+H+K 173 924.41	53 758,02
	Section d'investissement	= B+D+F 75 665.44	= H+J+L 88 377.40	12 711,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 189 831.83	= G+H+I+J+K+L 262 301.81	72 469,98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

2023/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Administratif du budget Eau 2022

Monsieur Le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le Conseil municipal élit Madame MALGOUARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2022 – Budget Eau qui peut être résumé ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (001 - 002)	0.00	4 506.50	0.00	16 738.94	0.00	21 245.44
Opérations de l'exercice (réalisation exercice)	8 562.94	3 424.00	15 495.04	22 263.10	24 057.98	25 687.10
TOTAUX	8 562.94	7 930.50	15 495.04	39 002.04	24 057.98	46 932.54
Résultats de clôture	632.44	0.00	0.00	23 507.00	0.00	22 874.56
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES (= Totaux + RAR)	8 562.94	7 930.50	15 495.04	39 002.04	24 057.98	46 932.54
RESULTATS DEFINITIFS	632.44	0.00	0.00	23 507.00	0.00	22 874.56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2022 – Budget Eau et de voter et d'arrêter les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Soullaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



La Présidente

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	15 495.04	G	22 263.10	G-A	+6 768.06
	Section d'investissement	B	8 562.94	H	3 424.00	H-B	-5 138.94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C		I	16 738.94		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	4 506.50		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		$P=A+B+C+D$	24 057.98	$Q=G+H+I+J$	46 932.54	$=Q-P$	+22 874.56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F		L			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	$=E+F$		$=K+L$			

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	$=A+C+E$	15 495.04	$=G+I+K$	39 002.04		+23 507.00
	Section d'investissement	$=B+D+F$	8 562.94	$=H+J+L$	7 930.50		-632.44
	TOTAL CUMULE	$=A+B+C+D+E+F$	24 057.98	$=G+H+I+J+K+L$	46 932.54		+22 874.56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

2023/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Administratif du budget Assainissement 2022

Monsieur Le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote du Compte Administratif.

Le Conseil municipal élit Madame MALGOUARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Administratif 2022 – Budget Assainissement qui peut être résumé ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (001 - 002)	0.00	4 758.28	0.00	15 886.13	0.00	20 644.41
Opérations de l'exercice (réalisation exercice)	573.43	1 213.00	1 437.05	1 564.88	2 010.48	2 777.88
TOTAUX	573.43	5 971.28	1 437.05	17 451.01	2 010.48	23 422.29
Résultats de clôture	0.00	5 397.85	0.00	16 013.96	0.00	21 411.81
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES (= Totaux + RAR)	573.43	5 971.28	1 437.05	17 451.01	2 010.48	23 422.29
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	5 397.85	0.00	16 013.96	0.00	21 411.81

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2022 – Budget assainissement et de voter et d'arrêter les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

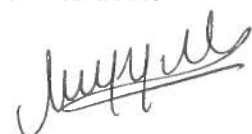
Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES




La Présidente



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 437.05	G	1 564.88	G-A	+127.83
	Section d'investissement	B	573.43	H	1 213.00	H-B	+639.57

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C		I	15 886.13		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	4 758.28		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D	2 010.48	Q=G+H+I+J	23 422.29	= Q-P	+21 411.81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F		L			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L			

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 437.05	= G+I+K	17 451.01		+16 013.96
	Section d'investissement	= B+D+F	573.43	= H+J+L	5 971.28		+5 397.85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 010.48	= G+H+I+J+K+L	23 422.29		+21 411.81

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice :** 11 **Présents :** 10 **Votants :** 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation du Résultat 2022 – Budget Commune

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 et adopté le compte administratif du budget communal.

Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

U excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (R001)	17 902,86
Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (R002)	53 190,38
Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'Investissement de (Recettes – Dépense)	12 711,96
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de Fonctionnement de (Recettes – Dépense)	59 758,02
Des restes à réaliser section Investissement	0,00
Des restes à réaliser section Fonctionnement	0,00
Un besoin net de la section d'Investissement de	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat au budget principal comme suit :

Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0,00
Déficit de résultat d'investissement (D001)	0,00
Excédent de résultat d'investissement (R001)	12 711,96
Déficit de résultat de fonctionnement (D002)	0,00
Excédent de résultat de fonctionnement (R002)	59 758,02

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, le _____ jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice :** 11 **Présents :** 10 **Votants :** 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation du Résultat 2022 – Budget Eau

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 et adopté le compte administratif du budget eau.

Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

U excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (R001)	4 506,50
Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (R002)	16 738,94
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'Investissement de (Recettes – Dépense)	632,44
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de Fonctionnement de (Recettes – Dépense)	23 507,00
Des restes à réaliser section Investissement	0,00
Des restes à réaliser section Fonctionnement	0,00
Un besoin net de la section d'Investissement de	632,44

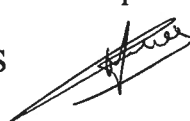
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat au budget eau comme suit :

Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	632,44
Déficit de résultat d'investissement (D001)	0,00
Excédent de résultat d'investissement (R001)	0,00
Déficit de résultat de fonctionnement (D002)	0,00
Excédent de résultat de fonctionnement (R002)	22 874,56

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice :** 11 **Présents :** 10 **Votants :** 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation du Résultat 2022 – Budget Assainissement

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 et adopté le compte administratif du budget Assainissement.

Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (R001)	4 758,28
Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (R002)	15 886,13
Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'Investissement de (Recettes – Dépense)	5 397,85
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de Fonctionnement de (Recettes – Dépense)	16 013,96
Des restes à réaliser section Investissement	0,00
Des restes à réaliser section Fonctionnement	0,00
Un besoin net de la section d'Investissement de	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat au budget assainissement comme suit :

Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0,00
Déficit de résultat de fonctionnement (D002)	0,00
Excédent de résultat de fonctionnement (R002)	16 013,96
Déficit de résultat d'investissement (D001)	0,00
Excédent de résultat d'investissement (R001)	5 397,85

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, le 28 Mars 2023, à 18 heures 30 minutes, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Adhésion à l'association Fondation du Patrimoine

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que pour mener à bien différents projets comme la restauration des églises, il convient d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

La cotisation pour La Fondation du Patrimoine est de 100€ pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à signer l'adhésion à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'adhésion à La Fondation du Patrimoine.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Judi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 11 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote des taxes directes locales 2023

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat n°1259 « État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales » reçu par la préfecture sur lequel figure le pourcentage des taxes à appliquer pour 2023.

Compte tenu du maintien des dotations et de la stabilité de la section fonctionnement du budget communal, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux appliqués l'an passé.

Néanmoins, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation pour tous, un nouveau taux doit être voté pour la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires. Monsieur Le Maire propose de conserver le taux existant auparavant pour la Taxe d'Habitation.

Les taux votés pour 2023 se décomposent donc comme suit :

* Taxe Foncière Bâti :	33,51 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	91,24 %
* Taxe d'Habitation RS :	8,96%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les taux des taxes directes locales pour l'année 2023.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES




ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	125 183	33,51	109,53	136 900	45 875	33,51	45 875
Taxe foncière non bâties (TFNB)	6 226	91,24	291,69	6 600	6 022	91,24	6 022
Taxe d'habitation (TH)	57 989	8,96	49,07	62 106	5 565	8,96	5 565
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	57 462			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produit total souhaité	Produit total de référence (total colonne 5)
Taxe foncière bâties (TFB)		9		
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
			57 462	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			1 550	0	-7 121	-15 669	-21 240

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	57 462	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-21 240	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	36 222
---	--------	---	--	---------	---	--	--------

A CAHORS

Le 13 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
MONSIEUR JACQUES OZIOU
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 28/03/2023
Pour la Commune,



AR Prefecture

046-214602583-20230323-2023
Reçu le 28/03/2023
15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars**, à **18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 11 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Don de l'association « Loisirs et Festivités » pour l'achat d'un lave-vaisselle

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que l'association « Loisirs et Festivités » souhaite un faire un don de 2 300€ pour l'achat d'un lave-vaisselle industriel pour la salle polyvalente de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accepter le don de l'association « Loisirs et Festivités » d'un montant de 2 300€
- précise que le don sera affecté à l'article **10251 – Dons et legs en capital** sur le budget de la commune
- précise que le montant sera affecté à l'achat d'un lave-vaisselle industriel
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Judi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Solidarité avec les populations turques et syriennes

Monsieur Le Maire évoque la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus le 6 février 2023 et qui ont causés des milliers de victimes.

L'AMF invite les communes qui le souhaitent à apporter une contribution pour participer à l'élan national de solidarité.

Elle soutient avec les actions humanitaires sur le terrain, notamment les opérations de l'ONG française ACTED, de Cités Unis France et du FACECO « Turquie – Syrie ».

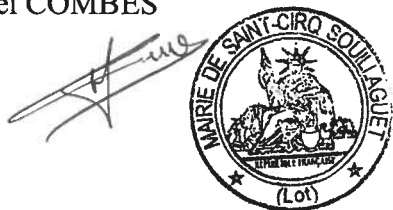
Monsieur Le Maire propose, au conseil municipal, le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ en faveur de FACETO « Turquie – Syrie »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 200€ à FACECO « Turquie – Syrie » en solidarité aux sinistrés de Turquie et de Syrie touchés par le séisme.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2022 :
Chapitre 21 : immobilisations corporelles hors opérations : 19 600€
Il est proposé au conseil municipal d'appliquer l'article L1612-1 à hauteur maximal de
 $19\,600 \times 25\% = 4\,900 \text{ €}$

Les dépenses d'investissement concernés sont :
Installations matériel et outillage technique (**article 2158**) : Mise en place d'un lave-vaisselle = **2 824,84€**
(inférieur au plafond de 4 900€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur Le Maire à liquider, mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2023
- précise que les crédits mandatés seront repris obligatoirement au budget primitif 2023 aux chapitres et articles concernés.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Michel COMBES



2023/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur Le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, et la protection des biens et des personnes.

Monsieur Le Maire propose de remplacer les horloges mécaniques par des horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public afin de pouvoir mettre en place une coupure nocturne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'éclairage public sera interrompu de 23h à 6h dès la mise en place des horloges astronomiques.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt-trois, le **Judi 23 Mars, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à CONSTANT Jean-Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Annule et remplace la délibération 2023/03 : Création d'un poste de secrétaire de mairie du 19 janvier 2023

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la commune, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à 20 heures par semaine à compter du 13 mai 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du concours Adjoint Administratif (catégorie C).

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (IB : 416 / IM : 370)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES